

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERT Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

ABSENTS : AUTIN Michel ayant donné pouvoir à LE BORGNE Y.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Il est proposé de désigner Mme Silvana SALAUN, comme secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la désignation proposée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023 :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

REFECTION DU RESEAU EAUX PLUVIALES ET DES TROTTOIRS RUE MME DE SEVIGNE - APPROBATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PAR LE MAIRE :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire rappelle que par délibération du 28 avril dernier, le Conseil Municipal l'autorisait à lancer une consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux de réfection du réseau eaux pluviales et des trottoirs- Rue Mme De Sévigné.

Il rappelle qu'il n'y avait qu'un lot unique et indique que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 juin dernier, a choisi l'offre de l'entreprise COLAS, classée première. Le montant de l'offre HT est de 171 978,75 €.

Le Maire fait savoir que l'estimation établie par le cabinet de maîtrise d'œuvre était de 168 080 € ht pour un délai de 8 semaines et que les critères de sélection définis dans le règlement de consultation étaient de 40% pour la valeur financière des prestations et 60% pour la valeur technique. Le Maire indique que le candidat retenu propose des délais plus courts que prévus : 10 semaines au lieu de 12 semaines.

Après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► autorise M. Le Maire à signer le marché de travaux relevant de la procédure d'appel d'offres, avec l'entreprise COLAS, classée première et choisie par la Commission d'Appel d'Offres

► rappelle que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget primitif 2023

AMENAGEMENT DE LA RUE MME DE SEVIGNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF PST 2023 :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire rappelle que dans le cadre du PST 2021, une subvention de 107 743 € était accordé à la commune de La Trinité-Porhoët, pour les travaux d'aménagement des rues Mme De Sévigné et René Sohier estimés à 430 972 €.

Le Maire indique que le projet a été repensé et que seule la rue Mme De Sévigné bénéficiera de travaux d'aménagement : Réfection du réseau Eaux pluviales, aménagement de trottoirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande au Conseil Départemental d'annuler la subvention accordée au titre du PST 2021 Réf EX031178
- Valide l'estimation des travaux d'aménagement de la rue Mme De Sévigné établie par le cabinet SERVICAD s'élevant à 187 579 ,00 € ht, comprenant les travaux d'aménagement, les travaux sur le réseau Eaux pluviales, et les honoraires de maîtrise d'œuvre
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme PST 2023, au taux de 25%, soit 46 895, 00 €
- Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux aménagement	171 979.00	Subvention Départementale dispositif PST (25%)	46 895.00
Etudes préalables et MO	15 600.00	Autofinancement Emprunt	140 684.00
TOTAL HT	187 579.00	TOTAL HT	187 579.00

- Donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter cette subvention

MORBIHAN ENERGIES – PRORAMME EXCEPTIONNEL 2023 - PILOTAGE : DEPLOIEMENT D'HORLOGES CONNECTEES :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire présente au Conseil municipal le programme exceptionnel ECOWATT pour le déploiement d'horloges connectées. Il précise que le pilotage des installations d'éclairage public est soutenu par Morbihan Energies avec l'appui de l'Etat, dans le cadre du fonds Vert. Un déploiement de 1000 horloges connectées est proposé à l'ensemble des communes du Département avec 2 choix possibles de financement, soit un forfait annuel 160 € ht pendant 5 ans (commune maintenance), soit forfait 50% (commune en maintenance et hors maintenance).

Il est proposé de déployer deux horloges connectées sur la commune (A 002 – secteur Rue du Point du Jour, Lotissement et A 008 secteur Rue du Presbytère, rue rennaise, rue du Presbytère, rue du stade).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'approuver les programmes exceptionnels « Fonds Verts » pour le déploiement d'horloges connectées
- choisit le financement forfait annuel 160 € ht pendant 5 ans
- autorise le Maire à signer la convention devant intervenir

MORBIHAN ENERGIES – PROGRAMME EXCEPTIONNEL 2023 - FONDS VERT :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire fait savoir que la rénovation des luminaires énergivores est soutenue par Morbihan Energies avec l'appui du programme Fonds Vert de l'Etat, avec un taux de 50 %. Après consultation auprès de ses fournisseurs, Morbihan Energies propose 5 types de luminaires, répondant à un cahier des charges spécifique.

Le Maire présente le dossier préparé par M. PINEL pour la rénovation de 10 points lumineux, modèle Eclatec/Tweet et demande au Conseil Municipal s'il souhaite inscrire la commune dans ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de se positionner pour 10 luminaires Modèle Eclatec/Tweet au titre du programme exceptionnel 2023
- Valide le coût ht à 1150 € par luminaire, subventionné à hauteur de 575 € (50% du ht) par Morbihan Energies et Fonds Vert
- Autorise le Maire à signer la convention devant intervenir

PANNEAUX PARTICIPATION CITOYENNE – PRESENTATION DU DEVIS SMBA - APPROBATION :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, 4 Trinitais se sont portés volontaires dans le cadre de l'opération « Participation Citoyenne ».

A ce sujet, le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, à savoir si l'on pose à l'entrée de l'agglomération des panneaux signalant que la commune adhère à ce dispositif. Par 10 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal décide de poser 5 panneaux « Participation Citoyenne ».

Le Maire invite le Conseil municipal à choisir le type de panneaux et présente les devis établis par la société SMBA. Après vote à mains levées, le conseil municipal par 8 voix pour et 7 contre, décide l'achat de 5 panneaux 700 mm classe 2 modèle œil jaune participation citoyenne au prix de 143,50 € ht le panneau.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant à ce choix et s'élevant à 737,50 € ht.

REUNION A VENIR :

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 29 septembre à 20 h en présence de nos 2 conseillers départementaux qui prendront 30 mn pour présenter les travaux du Département et répondront aux questions des conseillers municipaux (ceux-ci sont invités à adresser leurs questions, leurs requêtes au Maire pour qu'il les adresse auparavant aux Conseillers Départementaux)

Le Maire,

PHILIPPE Michel